

QUESTION DES SUCRES,

XII

PAR

M. J. LANGLAIS,

AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS.



Paris,

IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,

RUE DE VAUGIRARD, 36.

1840.



QUESTION

DES SUCRES

M. J. LANGAIS



Paris

IMPRIMERIE DE BETHUNE ET FILS

1810

DÉPARTEMENT DE LA GUYANE

BELLEVILLE

A. F. - 1810

802011

QUESTION DES SUCRES.

Le moment est venu pour les chambres de se prononcer d'une manière définitive sur la question des sucres. Les colonies et les ports de mer, dont les intérêts sont devenus communs et, pour ainsi dire, solidaires, attendent leur décision avec inquiétude, avec anxiété, mais aussi avec confiance; car ils ont la conviction qu'elle sera éclairée, impartiale, et conforme aux grands intérêts du pays. Depuis un an, il n'est pas de thèse d'économie publique qui ait été posée avec plus de fermeté, discutée avec plus de précision, traitée avec une plus remarquable supériorité. Aujourd'hui les documents sont complets, la cause est instruite, et nous n'avons plus guère d'autre tâche à remplir que de résumer le débat, et changer notre ancien rôle contre celui de simple rapporteur.

Le principe fondamental qui nous paraît acquis à la cause coloniale, dans cette longue controverse, c'est que le droit commun ne peut être qu'une entière égalité de taxes entre les deux sucres. Quand l'engouement et la passion auront fait place à des appréciations réfléchies et calmes, on s'étonnera qu'il ait fallu tant de luttes et de discussions

pour établir cette vérité si élémentaire et si simple, que les mêmes produits, obtenus dans le même pays, doivent être égaux devant les tarifs.

Nous comprendrions les réclamations des colonies contre une égalité, qui, considérée du point de vue de leur éloignement, des conditions de travail de leurs ateliers, et des prohibitions législatives, ne sera pour elles long-temps encore, sinon à perpétuité, qu'un mensonge et une illusion. Mais il faudrait vraiment se moquer du bon sens de la chambre pour y porter les doléances d'une industrie, dont les merveilleux progrès coûtent déjà près de deux cents millions. Les producteurs métropolitains n'ont pas le droit d'être bien exigeants ni bien fiers.

Le travail d'un esclave est beaucoup plus cher aux colonies que celui d'un ouvrier libre en Europe. L'industriel européen paie le travail, et laisse à la charge du travailleur les maladies, la vieillesse et les infirmités. Le colon nourrit l'esclave dans son enfance, le soigne quand il est malade, le garde et l'entretient quand il est vieux. De la vie d'un nègre, deux portions sont donc improductives, et la troisième est soumise aux chances ordinaires de la santé; première différence entre la situation du producteur indigène et celle du producteur colonial.

Non-seulement les colonies obtiennent la matière première de leurs denrées à des conditions primitivement plus onéreuses que les producteurs français, il existe de plus une inégalité dans la fabrication des deux sucres. Le sucre indigène peut être livré au commerce en sortant des manufactures françaises; le colon est obligé d'envoyer le sien à l'état brut dans nos raffineries et de supporter les frais des dernières manipulations, interdites à ses ouvriers, dans l'intérêt de la métropole.

Le sucre de betteraves se vend sur les lieux mêmes, et sans intermédiaire entre le fabricant et le consommateur. Le sucre des colonies, avant d'arriver sur nos marchés, paie 30 francs environ par 100 kilogrammes à la navigation et au commerce, pour les frais de transport, d'assurances, de fret, d'embarquement et de commission. Enfin, le sucre colonial est grevé d'un droit de 49 francs 50 cent. par 100 kilogrammes à son entrée en France, tandis que le sucre indigène n'a commencé que l'année dernière à subir un impôt modéré, dont l'ha-

ileté des producteurs métropolitains a trouvé, dit-on, le moyen de s'affranchir en grande partie.

Si, malgré ces avantages, nous les voyons se plaindre encore d'une égalité de taxes qu'on ne saurait, sans déni de justice, refuser à nos colonies, n'avons-nous pas le droit de conclure, ou bien qu'ils dissimulent la prospérité de leur industrie, ou que cette industrie est en elle-même si stérile, si ingrate et si ruineuse, qu'il y aurait démeurce à la protéger? Que penserait-on, en effet, d'un gouvernement qui, pouvant choisir entre deux denrées, toutes les deux nationales, repousserait la meilleure et qu'on produit à un prix très-bas, et opterait, aux dépens du trésor, du commerce et de la navigation, pour celle qu'on obtient moins bonne et à un prix très-élevé? A voir combien les idées raisonnables ont de peine à se faire jour à certaines époques, avec quelles difficultés les principes les plus simples et les plus clairs surmontent les préjugés, ne dirait-on pas, en vérité, qu'il y a des générations condamnées à vivre dans une atmosphère de folie et d'aveuglement?

Pour justifier les préférences dont elle a été l'objet, et conserver le bénéfice des droits protecteurs à l'ombre desquels elle s'est épanouie, l'industrie métropolitaine n'a pas manqué d'arguments. Comme elle tient à l'agriculture par sa base, elle a imaginé d'appeler à son aide ce puissant intérêt et d'exciter les sympathies naturelles et légitimes qui s'attachent à son nom. A entendre ses défenseurs, la richesse agricole du pays se résumait dans son avenir; la betterave allait rendre à la culture tous les terrains improductifs, étendre et perfectionner les assolements, augmenter les engrais; elle était le progrès suprême de l'éducation et de la propagation des bestiaux. Cet hyperbolique plaidoyer eut un succès de vogue et d'enthousiasme; rien ne fut beau que la betterave; les industriels attendris auraient porté volontiers à leur boutonnière la feuille de la précieuse racine, comme Louis XVI la fleur de la pomme de terre; le pouvoir partagea l'engouement universel; et, dans la session de 1829, le ministre du commerce proclamait à la tribune: « Que les espérances qui s'attachaient à la » fabrication du sucre indigène embrassaient tout à la fois une immense » et magnifique exploitation du sol et un vaste développement de » travail industriel. »

Après l'autorité des faits accomplis et le témoignage des enquêtes

officielles, il n'est plus permis aujourd'hui de voir dans ces promesses que des articulations en l'air et de pitoyables déclamations. Les chiffres ont démontré que la betterave, au lieu de s'étendre sur une immense surface, ne peut jamais représenter que soixante mille hectares, c'est-à-dire un peu moins qu'un simple arrondissement, dans la masse générale des trente-quatre millions d'hectares actuellement cultivés en France. Encore est-il bon de faire observer que, pour arriver à cette apogée du développement agricole de la betterave, il faut rayer d'un trait de plume les importations du sucre de nos colonies et fermer nos ports à celles de l'étranger. Cette considération est décisive; et elle n'est pas la seule qui montre que les intérêts de l'agriculture générale n'ont rien de commun avec les intérêts purement manufacturiers des producteurs de sucre indigène.

La betterave s'est concentrée à peu près exclusivement dans quatre ou cinq départements limitrophes, dont un, celui du Nord, réunit à lui seul plus de la moitié des fabriques en activité. Des essais nombreux, faits sur divers autres points du territoire, ont été suivis de résultats néfastes. Partout où la terre n'est pas excellente, les sucreries languissent; l'élévation du combustible, la difficulté des transports, l'éloignement des grands centres de population, sont autant d'irrésistibles obstacles et de causes de mort. La fabrication du sucre indigène, transformée en industrie domestique, est heureusement demeurée à l'état d'espérance et de prétention; et, dans les localités peu nombreuses où l'on a tenté de l'établir sur une échelle restreinte, elle ne s'est signalée que par des mécomptes pour l'agriculteur. En 1836, tous les agents de l'administration, mis en campagne, finirent, après de minutieuses recherches, par découvrir deux petites fabriques ménagères, à l'état de végétation. Toutes les autres avaient péri. Ces tentatives sont une vive image des illusions de ces derniers temps. Un paysan, avec des presses grossièrement façonnées, sans connaissances chimiques et sans la science des machines, peut à la rigueur faire du sucre. En produisant cinquante livres par jour, qui est le maximum de la fabrication domestique, il pourrait gagner soixante-quinze centimes, s'il vend ces cinquante livres de sucre à un bénéfice de dix pour cent. Le mari, la femme, les enfants, et le valet de charrue, tous nécessaires à l'opération, auraient, à la fin de la journée, chacun trois sous de profit. Il a été démontré que si les quatre millions de

familles rurales voulaient faire leur sucre elles-mêmes, chacune, en supposant la consommation triplée, aurait en perspective 2 fr. 25 c. de bénéfice annuel. Nous ne désespérons pas de voir un jour des industriels conseiller au paysan de filer lui-même sa laine, de tisser son chanvre, de fabriquer ses outils, de confectionner ses chaussures et ses vêtements, et de construire sa maison; ce ne serait pas plus insensé.

Quant à l'influence de la betterave sur l'amélioration des terres et les assolements, sur l'élève des bestiaux et sur l'augmentation des engrais, cette influence est positivement combattue par des arguments et des faits sans réplique. La betterave prend les terrains riches et les laisse apauvris; elle épuise le sol, au lieu de le féconder. C'est une conviction qui devient si générale, que, dans l'arrondissement de Dunkerque, seize renouvellements de baux récents, sur vingt-quatre, en ont interdit formellement la culture aux fermiers. D'un autre côté, les anciennes rotations agricoles ont été restreintes ou supprimées. Il y a des terrains qui, depuis dix ans, ne sont plantés qu'en betteraves. La régularité des assolements est partout sacrifiée à la nécessité d'abréger les distances et d'économiser les transports. La betterave, il est vrai, nourrit les bestiaux avec ses résidus; mais les qualités de cette alimentation sont encore douteuses pour les agriculteurs; et dans les départements du nord, l'importation des bestiaux étrangers a doublé. Enfin, au lieu d'amener une réduction dans le prix des engrais, elle n'a provoqué que leur renchérissement.

Tels sont, réduits à leur valeur réelle, les bienfaits que la betterave devait verser comme une pluie d'or sur la France agricole. Elle n'a pas même enrichi les départements qui l'ont accueillie; et ses critiques les plus passionnés, ses plus irréconciliables adversaires sont précisément ses voisins. Qu'on interroge les laboureurs du Pas-de-Calais et du Nord, et ils diront que l'excessive élévation de la main-d'œuvre, du prix des denrées et des fermages, la cherté des engrais, ont porté la détresse au sein de l'agriculture normale. Autour des manufactures de sucre, toute autre exploitation agricole languit, dépérit et s'éteint. La betterave a bouleversé les pâturages opulents du Nord; elle en a chassé les graines oléagineuses, les céréales, le chanvre et le lin. La culture du colza, source inappréciable de richesses pour le nord de la France, s'est réfugiée dans la Seine-Inférieure, au détriment des con-

sommateurs, qui paient en définitive les frais de la migration. Enfin, malgré les apparences de l'activité qu'elle semble imprimer au travail et à la production, elle a, sur le bien-être et le mouvement des populations, une influence qui s'exerce en un sens diamétralement inverse des prévisions et des promesses de ses défenseurs. La population des départements où elle fleurit est restée presque stationnaire depuis plusieurs années, tandis qu'elle a augmenté partout ailleurs; et la perception des revenus de l'État, un des guides les plus sûrs pour mesurer l'accroissement ou la décadence de la richesse publique, est demeurée proportionnellement inférieure à celle du reste de la France.

En restituant à la question agricole toute son étendue, on arrive aisément à prouver qu'entre l'agriculture générale et l'industrie métropolitaine, il existe, au lieu de la communauté d'avenir qu'à l'aide des formes les plus hyperboliques les avocats de la betterave avaient fini par imposer comme un principe, une divergence profonde d'intérêts. La betterave s'est développée surtout dans les contrées centrales, qui n'ont ni vaisseaux, ni commerce extérieur. Elle convenait, sous ce rapport, à la France de l'empire, isolée et chassée des mers par la marine anglaise, et qui, ne possédant d'autre navigation que celle des fleuves et des canaux, bornait par nécessité son commerce aux départements. La betterave peut convoiter aujourd'hui le monopole de nos marchés; mais elle s'y trouve resserrée par l'essor simultané de la même production chez les peuples voisins. Non-seulement donc elle ne s'appuie pas sur la marine, mais elle est en opposition directe d'intérêts avec nos villes du littoral; car, tandis que celles-ci, vivifiées par les échanges, aspirent incessamment à propager le mouvement commercial, la production métropolitaine tend à la concentrer, en fermant nos entrepôts au sucre colonial, qui défraie en grande partie la navigation. Soit, répondent les champions de la betterave, dont l'impitoyable logique ne fléchit devant aucune déduction; que le commerce maritime se résigne, et périssent les ports, plutôt qu'une industrie nationale! Or, qui ne comprend que restreindre l'exportation, c'est non-seulement frapper nos usines et nos manufactures, dont la prospérité est intimement liée à l'expansion du commerce extérieur, mais atteindre l'agriculture dans les sources mêmes de sa vie, dans ses débouchés? Rayez le sucre de nos échanges coloniaux, et, en réduisant notre marine marchande à l'impuissance, vous arrêtez les farines et les

huiles, les légumes et les fruits qu'elle écoule au-dehors, dans une moyenne annuelle de seize millions; vous rendez, en grande partie du moins, à leur ancienne stérilité les landes caillouteuses, les coteaux arides et nus, que la vigne égaie et enrichit; car son existence est inséparable de l'activité du commerce et de la navigation: sans les exportations, elle reste un produit important, mais borné; elle descend au rang des industries vulgaires, après avoir été la première et la plus féconde pour le trésor. En 1827, âge d'or de la betterave, Marseille n'écoulait déjà que la moitié des vins qu'elle expédiait un an plus tôt.

Ainsi battue dans ses prétentions, confondue dans ses promesses, proscrite par les populations maritimes, reniée et abandonnée dans les lieux mêmes où elle est le plus florissante, que devient donc la betterave? un intérêt privé et manufacturier, et non un intérêt général et agricole. Elle peut rester le drapeau de quelques négociants intelligents et actifs, l'exploitation spéciale de quelques arrondissements privilégiés; elle ne peut désormais aspirer au rôle ambitieux que lui assignaient ses panégyristes. Or, si recommandable que soit la persévérance avec laquelle les industriels du nord ont agrandi une pensée née sous l'empire d'autres besoins; quelque respectables que puissent être leurs intérêts, qui oserait soutenir que la France leur doive le sacrifice de ses revenus, la prospérité de son commerce, l'avenir de sa navigation?

Aux prétentions du fisc, l'industrie métropolitaine a opposé sa jeunesse; elle s'est fait une arme de la longue tolérance du gouvernement; elle s'est attachée à fonder un droit sur la possession abusive du privilège dont l'a laissée jouir la faiblesse des pouvoirs publics. Se déclarant morte si on lui retirait cette protection, elle a signalé la perturbation économique qu'entraînerait sa ruine, dans l'hypothèse d'un blocus continental. Dans ce nouvel ordre de considérations, les réponses n'ont été ni moins nettes ni moins péremptoires. A la première objection, il a été répliqué que le sucre indigène n'est pas aussi faible qu'il le prétend, qu'il a grandi à vue d'œil et comme par enchantement, à l'abri des droits protecteurs; qu'une industrie arrivée déjà aux limites des perfectionnements de la science, datant de plus d'un quart de siècle à une époque d'activité et de mouvement universel, encombrant nos marchés de ses produits, ne peut être considérée comme

une industrie débile et vagissante ; qu'elle n'en est plus à se défendre , mais à attaquer ; et qu'à la vigueur des coups portés , on voit assez qu'elle est entrée dans la période de sa robuste virilité. Aux arguments tirés d'une tolérance antérieure, il a été victorieusement répondu qu'à moins de vouloir décréter, comme une parodie du premier article de la charte, la maxime suivante : « Les industries françaises sont inégales devant la loi ; » celle du sucre indigène ne peut être soustraite au principe de l'impôt , qui les atteint toutes sans exception ; qu'à l'injustice d'un privilège immérité, ce serait ajouter à leur préjudice l'iniquité d'une aggravation de charges déjà pesantes ; que le fisc respectant la betterave tant qu'elle s'applique à des usages agricoles, la question d'agriculture est mise hors du débat ; enfin, que l'immunité concédée au sucre indigène ayant été déclarée provisoire par la législation même de l'empire, la plus vulgaire prudence aurait dû depuis long-temps conseiller aux producteurs métropolitains de soumettre leurs spéculations et leurs calculs aux chances de son abrogation.

L'éventualité d'un blocus, avec son cortège obligé de calamités commerciales, peut être un expédient habile, un épouvantail, mais qu'il faut abandonner comme argument sérieux. Dans les luttes des peuples, l'histoire du passé est un indice douteux, un augure bien incertain des événements de l'avenir. Il y a des phénomènes qui ne se reproduisent pas deux fois dans la vie des nations. L'Europe ne nous reverra pas recommencer contre elle ces luttes gigantesques que seuls peut-être nous avons pu rendre possibles un moment. Les coups de canon n'ont pas brisé le dernier de nos navires de guerre à Aboukir ou à Trafalgar ; on n'a pas chassé des mers le pavillon français. Un blocus général, absolu, est tellement contraire aux tendances des états modernes ; l'opinion pressent avec tant de certitude un nouveau droit des gens, où le commerce sera désintéressé des dissensions politiques, que déjà des blocus partiels, comme ceux qui viennent d'avoir lieu dans le Nouveau-Monde, sont presque un anachronisme. D'ailleurs, quel que soit le rang que lui réserve l'équilibre économique de l'avenir, le sucre indigène ne peut désormais périr. Si la betterave a la conscience d'une vitalité supérieure à celle de la canne ; si les raffinements de production dont elle possède l'incontestable monopole ne sont pour elle encore que le commencement de progrès plus complets et plus absolus, qu'elle continue de combattre avec persévérance, avec espoir :

la chute de sa rivale n'est qu'une question de temps. Si la canne des tropiques, au contraire, a été douée par la nature d'une puissance plus énergique et plus féconde, que la betterave se résigne, qu'elle s'avoue franchement vaincue; car la science traversera l'Atlantique, elle prendra tôt ou tard possession de ces pays bénis du ciel. La betterave, il est vrai, ne sera plus alors une industrie normale, mais elle restera comme une ressource créée par la nécessité, et que la nécessité peut faire revivre; car ce qui est acquis à la science ne périt pas et se retrouve en temps opportun. Dans l'hypothèse d'un blocus continental, ce ne serait pas, du reste, le sucre seul qui nous manquerait. Nous avons besoin d'autres produits coloniaux. Dans la prévision de l'anéantissement de notre marine, de la confiscation de nos possessions d'outre-mer, du séquestre de nos quatre cents lieues de côtes, décrètera-t-on aussi des primes pour transplanter les caféiers des mornes de la Martinique dans les campagnes de la Provence, pour naturaliser et élever en serre chaude le poivre et le piment des Indes hollandaises et de la Chine; les cotons de l'Égypte et de la Turquie, des États-Unis et du Brésil; le cacao des Antilles; l'indigo des Indes et du Chili? Ce ne serait pas plus insensé.

L'attitude des colonies dans le débat est moins équivoque, leur allure plus franche, leur but mieux déterminé. Ce qu'elles réclament, c'est l'égalité de la lutte, l'unité des conditions de travail; c'est qu'on cesse de leur imposer, par des voies oppressives ou procédurières, les charges d'un contrat qui n'est obligatoire qu'à la condition d'être réciproque, sans les admettre au bénéfice des avantages qui les compensent. Or, à moins qu'on ne veuille les empêcher à la fois de produire et de vendre, ce qui dénoterait un luxe de haine bien remarquable, il n'y a pas d'autre solution possible au démêlé que le retour à l'égalité des tarifs, sans laquelle l'impôt est une exaction abusive, une violation du pacte colonial. Les colonies sont une partie intégrante du royaume; elles subissent nos lois, reçoivent nos garnisons, s'approvisionnent sur nos marchés, se résignent à nous envoyer tous leurs produits; elles sont, depuis deux siècles, de moitié dans notre fortune, associées à notre grandeur ou victimes de nos revers. A défaut de la liberté de commerce, qu'elles jouissent au moins de l'égalité de travail. Le niveau de la révolution a passé sur les inégalités fiscales de province à province; n'appliquons pas au régime de la France constitu-

tionnelle et centralisée les catégories de l'ancienne ; que les produits français soient égaux devant les tarifs, comme nous le sommes devant la loi.

L'inégalité des charges n'est-elle pas compensée, dit-on, par diverses immunités ? Les colonies paient-elles les lourds impôts qui grèvent nos départements ? acquittent-elles celui du sang ? Leur budget n'est-il pas absorbé pour leurs besoins, et rendent-elles à la France ce qu'elles lui coûtent ? Ces objections, toujours reproduites, ont été cent fois victorieusement réfutées. On a très-bien dit que les colons sont grevés d'un impôt à peu près double de celui qu'on paie en France ; que cet impôt sert, il est vrai, aux colonies elles-mêmes pour entretenir leur administration, solder leur marine, leur magistrature et leur clergé ; mais que les impôts perçus en France, et centralisés dans la capitale pour la régularité du service, n'ont pas non plus d'autre destination ; qu'en fait d'impôt du sang, les colonies ont leurs milices assimilées à nos troupes de ligne, et soumises aux règlements militaires quant à la discipline et aux attributions ; que si ces milices locales ne figurent pas dans le contingent annuel de nos armées d'Europe, elles n'en sont pas moins destinées à combattre dans le Nouveau-Monde les ennemis de la France ; enfin que, sans examiner l'utilité, sinon la nécessité des colonies sous un autre point de vue, il se trouve en France bien des départements qui ne rendent pas à l'État ce qu'ils lui coûtent, sans que pourtant on ait jamais songé à les abandonner comme onéreux.

Que les colonies soient à cette heure dans l'impossibilité de produire aux conditions que leur ont faites et les tarifs et la concurrence de l'industrie métropolitaine, c'est ce que personne ne conteste plus. L'excès du mal, préparé par la faiblesse et par l'imprévoyance des pouvoirs publics, a été tel qu'il a triomphé des préjugés les plus opiniâtres et convaincu les plus rebelles incrédulités. Or la production du sucre est la seule richesse territoriale de nos possessions d'outre-mer, et l'on ne pourrait pas plus leur interdire cette production que défendre la culture de la vigne au midi de la France, et chasser les céréales de la Beauce et de nos départements de l'ouest. L'appauvrissement du sol, le déboisement, les ravages des insectes et les ouragans ont depuis long-temps irréparablement frappé dans les Antilles françaises la culture du cotonnier et du café. Elle peut encore fleurir dans quelques terrains privilégiés ; partout ailleurs, c'est une exploitation

en décadence, dont la vie se retire; on peut déjà marquer l'époque de son inévitable et prochaine disparition. La betterave, de son côté, se déclarant morte si on lui retire les privilèges à l'abri desquels elle a grandi, somme le gouvernement de choisir entre deux industries qui ne peuvent à la fois trouver leur place au soleil. Nous ne croyons pas à la réalité de cette situation désespérée (1). Les funèbres lamentations des producteurs métropolitains ont tant de fois été le prétexte de dénis de justice pour les colonies, qu'il est permis de douter de leur sincérité. Mais s'il n'existe, en effet, de solution possible au démêlé qu'un holocauste, si l'on transforme le débat en enquête, et qu'on en vienne à chercher où la loi peut frapper pour faire moins de ruines, il n'y a pas à hésiter. La betterave compte cinq cents usines; la canne en a six mille; la première s'étend sur des localités restreintes et circonscrites, la seconde sur des pays entiers, dont elle est la seule ressource; la culture de la betterave occupe des ouvriers arrachés à d'autres industries, l'exploitation de la canne emploie des populations qui n'ont jamais

(1) Voici les calculs sur lesquels repose notre conviction. La comparaison du prix de revient des deux sucres est l'élément essentiel du débat.

Le sucre colonial est frappé par la loi du 26 avril 1855, à laquelle revient le gouvernement, d'un droit de 49 fr. 50 c. par 100 kilogrammes, c'est-à-dire 0 fr. 49 c. le kilogramme. 0 f. 49 c. le kil.

Les frais de transport, d'assurance, de frêt, d'embarquement, déchet de route, commission, etc., s'élèvent, et ce chiffre n'est pas contesté, à 50 fr. par 100 kilogrammes; pour un kilogramme, par conséquent, à. 0 50

Le prix de revient du sucre colonial reconnu par les délégués, jusqu'à la dernière assemblée du conseil supérieur du commerce, est de 50 fr. les 100 kilogrammes, ou de 50 c. le kilogramme. 0 50

Mais, devant le conseil du commerce, les nouveaux députés de la Martinique ont établi, par des calculs qui sont restés incontestés, qu'en raison des charges récemment imposées à la production coloniale, le prix de revient du sucre de canne est aujourd'hui de 60 c. par kilogramme.

En adoptant pour base l'ancien calcul, le sucre colonial, au moment où il se présente à la consommation, coûterait donc au producteur. 1 fr. 29 c. le kil.

Et 1 fr. 59 c. en prenant pour point de départ les calculs des députés de la Martinique.

Lors de l'enquête de 1855, M. Crespel, le plus habile peut-être des pro-

connu que ce travail; si les capitaux engagés dans la production métropolitaine sont importants, les sucreries coloniales absorbent toute la fortune des colons, qui est au moins décuple, et en grande partie celle des négociants et des armateurs de nos villes du littoral. Que la fabrication du sucre de betterave soit détruite, et les populations qu'elle alimente retourneront à leurs anciens travaux, après avoir éprouvé la secousse qu'imprime toujours l'industrie dans ses migrations. Que la production coloniale soit étouffée par les tarifs, et Dieu sait ce que deviendra, dans sa misère irréparable, la race blanche des Antilles, à côté du volcan des colonies anglaises, et cernée par plus de trois cent mille noirs. Si l'on veut enfin pousser le parallèle jusqu'à la balance des profits et pertes, on arrive aux déductions qui suivent. La betterave est sans influence sur l'agriculture générale, et porte la perturbation au sein des exploitations agricoles qui l'avoisinent; de 1826 à 1838, elle a coûté plus de cent soixante millions au trésor. Les colonies procurent à la navigation un mouvement annuel de cent mille tonneaux et de six mille matelots; l'agriculture est intéressée dans le commerce des sucres coloniaux pour vingt-quatre millions, nos manufactures pour dix-sept millions, la navigation pour

ducteurs métropolitains, fixa le prix de revient de 100 kilogrammes de sucre indigène à 60 fr.; M. Dumas le porte à 70 fr. Mais cette différence n'est qu'apparente; car M. Dumas calcule sur un produit de 5 pour cent, tandis que M. Crespel convient avec loyauté que ce produit est de 6 pour cent, ce qui concorde du reste avec les déclarations des fabricants de l'Allemagne.

Voici donc quelle serait la situation du sucre indigène, en le supposant grevé des mêmes droits que le sucre colonial :

1° Prix de revient d'un kilog., à 60 fr. les 100 kilog. . . . 0 f. 60 c.

2° Droits sur un kilog., à 49 fr. 50 c. par 100 kilog. . . . 0 49

Total 1 f. 09 c.

Différence avec le sucre colonial à 1 fr. 29 c.	}	1 f. 29 c.
		1 09
		0 f. 20 c.

Avec le principe de l'égalité de l'impôt, le sucre indigène resterait donc encore protégé par une prime de 20 c. par kilog., en supposant même que son prix de revient soit le même en 1840 qu'en 1836, ce qu'il n'est pas permis de penser, et par une prime de 50 c. en admettant le prix de revient des députés de la Martinique.

neuf millions ; les colonies versent de plus chaque année trente millions environ dans les caisses de l'État. Ainsi, agriculture, industrie, trésor, commerce et navigation, voilà quels sont les intérêts solidairement liés à l'intérêt colonial.

Le débat est plus vaste, et il est temps de lui restituer toute sa portée et toute son étendue. A côté de l'intérêt spécial des colonies, il y a l'intérêt politique et social du pays. Derrière les négociants du nord, qui réduisent la question des sucres aux proportions secondaires d'un conflit commercial, il en est d'autres qui s'en servent comme d'une arme systématique, qui exploitent l'égoïsme manufacturier au profit d'utopies isolées hier, et qu'on pouvait dédaigner, aujourd'hui soutenues et encouragées par les passions industrielles, et qu'il faut combattre. L'abdication de la France comme puissance maritime et coloniale, voilà le but qu'on poursuit dans la presse et jusqu'à la tribune ; voilà l'immense querelle que, dans sa sphère en apparence restreinte, le procès qui se plaide entre les deux sucres vient de réveiller et de ranimer ; c'est le système qui tend à proscrire les colonies comme une source de mécomptes, de pertes et de gaspillages pour la métropole qu'on veut appliquer par surprise à la France, au moment où tous les peuples européens raffermissent leurs positions ou s'en préparent de nouvelles sur les mers.

Certes, si la passion d'agrandissements lointains était une passion funeste, l'Europe en serait, à cette heure, à déplorer le mouvement universel qui la porta à s'étendre, au seizième siècle, sur la surface de l'Asie, de l'Afrique et du Nouveau-Monde. La fondation des colonies, loin de concorder, dans les annales des nations de l'antiquité et dans celles des États modernes avec l'époque de leur prospérité, marquerait, au contraire, l'heure de son déclin. Or, il n'y a pas de fait plus évident dans l'histoire que cette simultanéité d'opulence et d'expansion pour les peuples colonisateurs. La Grèce, heureuse et libre, couvrit de ses populations les rives de l'Asie-Mineure, une portion de l'Italie, fonda Syracuse, et déposa dans les Gaules la tribu de Phocéens dont Marseille s'enorgueillit de tirer son origine. La Phénicie sillonna toutes les mers connues de la proue de ses aventureux vaisseaux, à l'époque où elle semait sur le littoral asiatique et africain ses colonies d'Utique, d'Adrumète et de Carthage, de Sidon et de Tyr. Ne parlons ni d'Alexandrie, fondation grecque sur un sol égyptien,

entrepôt des richesses de l'Afrique et de l'Asie, apportées par les caravanes et par les vaisseaux de Carthage et d'Athènes, ni de Rome et de ses colonies prétoriennes, ni de l'éclat des kalifats arabes; arrivons à des temps plus rapprochés. Que ne doit pas l'Europe à l'élan qui jeta, dans le cours du seizième siècle, ses frémissantes populations sur les traces de Colomb et de Vasco de Gama? Pour apprécier ce que l'ancien monde a gagné dans ses contacts avec le nouveau, ce que lui ont valu ses colonies en accroissement de population, l'essor qu'elles ont imprimé à son commerce et à sa marine, aux sciences et aux arts; il faudrait comparer l'Europe du quinzième siècle, ignorant la moitié de l'univers et ignorée de lui; sans culture morale et sans bien-être matériel, avec l'Europe actuelle, élégante et luxueuse; subjuguant tous les peuples par sa politesse; imposant partout ses idées et ses mœurs, ses costumes et ses produits; transportant sur ses hardis vaisseaux, d'un bout du monde à l'autre, les richesses de mille climats; épandant au loin, par d'innombrables canaux, les flots de sa civilisation. Le mouvement colonial n'est pas, sans doute, la cause unique de ces progrès, mais on peut, sans témérité, lui en reporter la meilleure part. En étendant cet examen, nous verrions la puissance de chaque état, subordonnée à son épanouissement colonial, grandir et décroître à proportion de sa décadence ou de son intensité. Les beaux temps du Portugal furent ceux où, de Lisbonne, il dominait la mer Rouge et le golfe Persique, occupait les côtes de Malabar, Ceylan et les Moluques, était maître de l'Arabie et de la Perse, des deux presqu'îles de l'Inde, des îles et du détroit de la Sonde, et possédait le Brésil. L'Espagne a tout perdu avec ses possessions américaines et asiatiques, avec ses mines du Mexique et du Pérou, avec ses empires équatoriaux. Et si l'Angleterre tient aujourd'hui le sceptre incontesté de la marine et du commerce dans les deux hémisphères, c'est qu'aucun peuple n'a réuni au même degré et fondu plus intimement le génie qui vivifie la puissance et l'art qui la dirige; c'est que, depuis deux siècles qu'elle s'est vouée à sa mission de conquêtes et d'empiétements, elle a jeté ses garnisons sur toutes les plages, planté son pavillon sur tous les rochers, et n'impose à son ardeur de colonisation d'autres limites que celles de l'univers.

Il n'y a plus lieu, d'ailleurs, à hésiter. La mer et le commerce sont désormais les champs de bataille où les peuples sont appelés à se ren-

contrer. C'est la tendance nouvelle imprimée à l'humanité, et qu'il y aurait péril à se dissimuler. Ces conquêtes pacifiques, qui fécondent au lieu de détruire, qui créent au lieu de dévaster, n'obtiennent encore qu'un succès d'estime; mais elles auront aussi leur grandeur et dans un avenir que nous croyons prochain. Déjà toutes les nations de l'Europe semblent avoir conscience de ces destinées, et se préparer à recueillir une portion de l'héritage opime à la possession duquel elles sont conviées, en raison des efforts et du génie de leurs populations. Toutes paraissent s'être souvenues du mot de Thémistocle : Qui a la mer a tout; et, dans aucun siècle, la marine, fécondée par ce sympathique et universel élan, ne sillonna plus orgueilleusement les mers et ne les couvrit d'aussi nombreux pavillons. Que la France assiste silencieuse et comme simple spectatrice à ce mouvement général sans s'y associer, c'est ce qui est impossible. L'intérêt de son commerce, sa situation heureuse entre l'Océan et la mer du Nord, entre la Manche et la Méditerranée, avec ses havres magnifiques et ses rivières abordables aux vaisseaux; l'activité de ses populations, la nécessité de sa prépondérance politique, ne l'inviteraient pas à entrer immédiatement dans cette carrière nouvelle, qu'elle peut et doit parcourir à pas de géant, que son génie civilisateur et cosmopolite l'y entraînerait infailliblement, mais trop tard pour y dominer. Une halte, disait Bonaparte, suffit pour décider du sort d'un empire; dans le mouvement qui fait osciller l'Europe, un temps d'arrêt pourrait nous ravir à jamais le sceptre qui s'offre de lui-même à nos mains.

La France aura pour rivales la Russie et l'Angleterre. Nous n'accordons pas sans doute à la Russie la puissance fantastique que lui ont créée ses partisans, dans l'intérêt de leurs opinions; mais on ne peut se dissimuler qu'elle arrive rapidement à jouer le rôle d'une nation commerciale de premier ordre. Les arts industriels de l'Europe centrale et civilisée ont visité cette terre, barbare encore il y a cinquante ans, et déjà ses flottes bondissent sur les mers. La Russie n'a pas de colonies encore; mais elle y aspire avec cette ambition patiente, avec cette force persévérante qui caractérise les hommes du Nord et cette finesse dilatoire qui fut la qualité dominante des Grecs du Bas-Empire. En attendant, elle se fortifie sur la mer Noire, elle y bâtit ou y relève des cités magnifiques comme Odessa, Sébastopol, le Brest de la Crimée, Kherson et Taganrog; elle y construit des bateaux à va-

peur et travaille à l'enceindre de tous les côtés. Qu'elle parvienne à se fixer sur le Bosphore, à saisir enfin la proie qu'elle tient expirante et convulsive dans le cercle fatal qu'elle semble lui avoir tracé, et la mer Noire, sillonnée par ses navires, deviendra le centre d'un commerce immense rayonnant en Europe et en Asie.

L'Angleterre est, au contraire, la puissance commerciale, industrielle et coloniale par excellence. Elle règne en Amérique sur deux millions d'habitants; en Afrique elle possède, avec le cap de Bonne-Espérance, Sierra-Leone et Gambie, l'île Maurice et celle de l'Ascension. Elle tient l'Inde en Asie; elle domine une portion des terres australes; en Europe, elle a les îles Ioniennes et Elgoland, Malte et Gibraltar; elle vient de s'assurer l'une des routes de l'Occident vers l'Orient, en ajoutant à sa colonie du Cap celle d'Aden à l'entrée de la mer Rouge, et de Bender-Busheer sur le golfe Persique. Mais la séparation des États-Unis a montré le côté vulnérable de l'Angleterre; quoique ce ne soit encore que la prévision confuse de futurs contingents, on peut déjà apercevoir l'affaiblissement graduel, sinon le terme de cet empire immense dans ses progrès démesurés. De sourdes commotions viennent d'ébranler le Canada; la colonie du Cap est un peuple conquis. L'émancipation dans les Antilles a renouvelé entre les blancs et la race noire le souvenir des guerres d'extermination. Que la liberté soit proclamée dans l'Inde, et qu'on dise si la Grande-Bretagne saura mieux l'étouffer, protégée par la Russie, qu'elle ne la comprima défendue par la France en Amérique. La Hollande au Cap, la France à Saint-Domingue et à l'Île-de-France, l'Espagne à la Trinité, ne causeraient aucun ombrage; et le hasard, qui seul avait présidé à cette distribution de colonies, semblait avoir veillé aux libertés de l'Europe; mais celle-ci sent déjà le poids de Gibraltar et du Cap.

Que le colosse anglais, dont les bras enserrant les mers, soit atteint ou qu'il demeure, la France a son avenir dans le mouvement centrifuge imprimé aux états européens. Des revers et des fautes l'ont, il est vrai, privée des perles les plus belles de son écriin colonial; mais elle n'a pas tout perdu sur l'Océan, et chaque jour elle s'enrichit sur la Méditerranée, tout près d'être ce lac français que pressentait le génie de Napoléon. La marine militaire s'est ravivée au contact d'une génération pleine de sève et d'ardeur. L'Angleterre elle-même admire et nous envie la savante construction de nos vaisseaux, et nous possé-

dons un personnel d'officiers qui ne le cèdent en habileté et en bravoure à ceux d'aucune amirauté. La paix a restauré nos ports ; et si Toulon menace la supériorité maritime de la Grande-Bretagne, Marseille, intermédiaire obligée de tout le continent, ne menace pas moins sa prépondérance commerciale. Nous n'avons point à redouter, dans nos colonies, l'indépendance, qui, d'un moment à l'autre, peut jeter entre l'Angleterre et les siennes un abîme infranchissable. Que le gouvernement y fasse renaître la sécurité, et leurs populations, heureuses et fières de notre vie, sauront au besoin renouveler l'héroïsme de leur fidélité. Déjà l'Europe pressent la puissance commerciale et politique que les prestiges encore éblouissants de notre passage en Orient, joints à nos établissements sur la côte d'Afrique, peuvent nous donner au terme prochain du conflit engagé entre Alexandrie et Constantinople. Quel que soit son résultat, il y aurait de l'imprudence à ne pas nous tenir prêts.

Ainsi, sur l'Océan comme sur la Méditerranée, dans le Nouveau-Monde comme dans l'ancien, tout nous fait une loi d'avoir dans la marine militaire un appui solide pour la marine marchande ; notre commerce, notre industrie, notre influence, notre avenir est à ce prix. Si la révolution a livré l'Océan à l'Angleterre, et avec lui les plus belles colonies ; si Gibraltar fermait l'entrée de la Méditerranée dont Malte dominait le centre, et permettait aux flottes anglaises de maîtriser les escadres parties de Toulon, la vapeur se joue des voiles ; et, dans une circonstance donnée, la guerre éclatant, il peut suffire de quelques jours et de quelques pyroscaphes pour faire surgir dans l'Inde le drapeau de l'affranchissement.

Hormis l'Angleterre, la France n'a donc pas de rivaux sérieux quant à présent. Comme puissance maritime, la Russie, malgré l'activité de ses czars, n'en est encore qu'à son enfance et n'a pas de colonies. L'Italie a perdu presque toutes ses anciennes relations dans l'Orient, et n'en a pas acquies de nouvelles dans les pays découverts à l'occident. L'Autriche paraît avoir de grands projets pour Trieste et pour Venise ; mais ce ne sont encore que des projets. La Suède et le Danemark, avec leurs mers de glace, sont deux puissances de troisième ordre qui n'ont jamais fait que glaner dans le champ colonial où les autres ont moissonné. Le Portugal végète sous la tutelle de l'Angleterre. Ces anciens conquérants de l'Asie, dont la vie politique s'est

concentrée dans une certaine période de temps et réunie sur la tête de quelques grands hommes, aujourd'hui presque étrangers aux progrès modernes, et comme épuisés par les efforts de leur grand siècle, semblent se consoler, sur les débris de leur grandeur coloniale, en évoquant les noms de Gama, d'Atharide et d'Albuquerque, que depuis long-temps ils ne songent plus à imiter. La Hollande n'a plus que les lambeaux de ses anciennes possessions, les Moluques et Java. L'Espagne est tombée du faite de l'opulence coloniale à un dépouillement complet. Ce pays, le plus abondant de l'Europe, et qui a tiré de ses colonies une prodigieuse quantité d'or, en est devenu le plus pauvre. Il a vu s'élever dans son sein des hommes presque fabuleux ; il a, pendant huit cents ans, renouvelé les merveilles des temps héroïques, il a fait craindre un moment pour l'empire universel ; et, dès qu'il eut chassé les Maures et conquis l'Amérique, on le vit s'éteindre comme s'il eût accompli sa providentielle destination, et qu'il n'attendit que ce moment pour s'éclipser. Depuis long-temps l'Espagne a justifié la maxime de Montesquieu, qu'elle est la nation du monde la plus propre à posséder des empires inutilement.

Si les éventualités de l'avenir imposent à la France la nécessité d'une marine puissante pour la paix comme pour la guerre, elles lui font aussi la loi de conserver ses colonies, car, sans colonies, elle ne peut aspirer à un développement suffisant de sa marine marchande ; et personne n'ignore que c'est au sein de celle-ci que la marine militaire recrute ses meilleurs matelots. Sous le point de vue du commerce, l'utilité des colonies ne peut pas être contestée sérieusement. L'Europe est dans le présent, et elle le sera plus encore dans l'avenir, comme un vaste atelier qui partout cherche des débouchés. Les colonies, au contraire, n'ont que les produits de leur sol à livrer à l'Europe, et toutes leurs richesses sont territoriales. Il se passerait des siècles avant qu'elles eussent une industrie ; car celle-ci n'est que l'apanage des états parvenus à leur maturité ; elle demande du temps pour l'instruction des ouvriers comme pour la perfection des arts ; et les colonies émancipées auraient à parcourir, avant d'y arriver, tous les degrés de leur accroissement. Il y a donc entre elle et l'Europe une liaison intime et réciproque, dont la rupture serait non moins funeste aux colonies qu'aux métropoles. Les colonies viennent tout demander à nos marchés. Partout ailleurs nos fabricants rencontreraient

la concurrence ou le superflu ; mais aux Antilles , ils dominent , ils règnent sans partage et sans rivaux.

Les colonies ne sont pas moins nécessaires à notre prépondérance politique qu'au développement de notre commerce. Privée de marine militaire , la France eût été impunément insultée à Alger , à Lisbonne et au Mexique ; elle serait aujourd'hui hors d'état d'intervenir dans la question d'Orient. Que la guerre éclate , au contraire , et pendant que nos armées de terre luttent sur le continent , nous menaçons avec nos flottes la Russie par la mer Noire et par la Baltique , l'Autriche à Trieste , la Prusse à Dantzick , la Hollande à Amsterdam. Or , sur les mers lointaines qui baignent les pieds du Nouveau-Monde , nos colonies sont des points de relâche pour nos vaisseaux marchands , un centre de protection pour nos pêcheurs , des lieux de ralliement pour nos navires de guerre , et comme autant de forts détachés sur les mers constatant notre présence armée , et d'où la France tient le monde en surveillance. Pour un grand peuple , il n'y a pas moyen de n'avoir point d'affaires et de s'isoler. La France est partout intéressée , et quand un événement éclate , il faut être en mesure d'agir partout.

Dans l'impuissance de contester notre intérêt , on nie notre aptitude. Le génie français , dans son inconstance et sa mobilité , n'a , dit-on , ni l'esprit de suite , ni l'énergie patiente que demande une tâche hérissée d'obstacles. La France possède d'ailleurs trop peu de colonies pour en faire l'objet d'un grand souci , et ses efforts n'aboutiraient qu'à montrer son insuffisance et son infériorité. Ne nous laissons ni tromper par des mots , ni effrayer par des lieux communs. Ce qui nous fait défaut pour être un peuple colonisateur , ce n'est pas le génie , c'est la volonté. On l'a dit depuis long-temps : dans le frottement électrique des races , les Français sont les meilleurs conducteurs d'idées ; et , si la France a paru long-temps résigner la part de royauté maritime que lui assignent ses quatres cents lieux de côtes sur la Méditerranée et sur l'Océan , abdiquer son influence lointaine , c'est que souvent les circonstances , presque toujours l'énergie et l'habileté du pouvoir , ont manqué aux tendances de ses populations ; mais le passé garantit l'avenir : s'il fallait citer des preuves , la colonisation de Saint-Domingue , une des plus belles du dernier siècle , ne serait pas désavouée par l'Angleterre elle-même. Un Français de cette époque pouvait compter avec orgueil , dans le dénombrement des richesses nationales ,

le Canada, l'Acadie, Terre-Neuve, la Guyane, une partie des Antilles, la Louisiane, le Sénégal; Madagascar, l'Île-de-France, une portion de l'Inde, l'île Bourbon; et réclamer pour son pays l'honneur d'avoir tracé les plans et aplani les routes qu'ont suivis plus tard lord Clives et Hastings.

De cette ancienne opulence, il ne nous reste, il est vrai, que des débris. Nous n'avons plus ni l'Île-de-France, pour nous servir d'avant-garde dans l'Inde, ni Saint-Domingue, cette perle des Antilles; mais ne possédons-nous pas encore la Martinique et Cayenne, la Guadeloupe et Bourbon? Et si l'on dédaigne comme insuffisants ces îlots, comme on les appelle, qui, sans rien coûter à notre trésor, n'en versent pas moins chaque année trente millions dans les caisses de l'État; procurent à la navigation un mouvement annuel de cent mille tonneaux et de six mille matelots, et alimentent notre commerce de plus de cent millions; n'avons-nous pas, pour compléter notre puissance coloniale, Alger, qui, dans les mains de l'Angleterre, serait déjà la plus belle colonie du monde? D'ailleurs, c'est précisément parce que la France possède peu de colonies qu'elle a plus d'intérêt à conserver celles qui lui restent. Nous ne sommes plus au temps où les conquêtes du Nouveau-Monde, devenues le salaire de la complaisance des favoris, se donnaient comme une grâce ou une pension; où le maréchal de la Meilleraye pouvait vendre Madagascar, et Charles-Quint céder des provinces entières de l'Amérique aux négociants d'Augsbourg. Mais ce n'est pas l'espace qui manque; soyons colonisateurs intelligents, et nous aurons assez de colonies. Que le pouvoir, sortant des voies tortueuses où trébuche sa politique hésitante et incertaine, calme par une active sollicitude, par un ensemble de mesures larges et vigoureuses, les inquiétudes de l'Algérie, où nous sommes campés encore plutôt qu'établis; que nos possessions plus anciennes obtiennent de la justice de la métropole débouchés pour les produits, garantie pour les propriétés, sécurité pour les personnes, et la France, dominatrice sur le continent, ne reconnaitra pas d'avantage de loi ni de suprématie sur les mers.

II.

La chambre vient enfin d'ouvrir pour elles une ère de réparation qu'attendaient impatiemment et sollicitaient des intérêts profondément blessés. Dans quelques jours, le débat va s'engager à la tribune. Nous voyons avec regret le gouvernement disposé à abandonner la voie des solutions radicales, pour se jeter de nouveau dans celle des expédients. Il était permis d'attendre mieux du ministère actuel, qu'une fin de non-recevoir, qu'une provisoire et incomplète satisfaction, donnée presque dédaigneusement aux intérêts les plus considérables du pays. M. Cunin-Gridaine les avait mieux compris et plus convenablement traités. L'industrie métropolitaine, assurée des sympathies du gouvernement, résiste avec énergie à toute innovation. Elle s'attache à la loi de 1837 : elle signale les ravages du fisc, sous les coups duquel elle soutient que la moitié de ses fabriques sont tombées depuis un an, et proteste contre une élévation quelconque dans les tarifs, qui aurait, selon elle, pour conséquence nécessaire de précipiter celles qui sont encore debout. La commission refuse également de faire un pas hors des limites de la loi de 1837. Voilà donc deux systèmes en présence; tous les deux appuyés de calculs que leurs partisans donnent réciproquement comme exacts, et dont un seul cependant peut être vrai, en supposant que les deux ne soient pas faux. Tel est le résultat auquel ont abouti les enquêtes et les discussions sur les prix de revient. Ce que le ministère regarde comme un impôt modéré, et dont M. Thiers, en présence des parties intéressées, après un débat contradictoire sur les prix de revient officiellement constatés, n'a pas craint de dire qu'il présentait un bénéfice de trois francs par 100 kilog. au profit de l'industrie métropolitaine, est repoussé par la commission et par les fabricants, comme une insupportable charge; et, pour ne pas vouloir terminer définitivement la lutte par l'application franche, décisive, des principes du droit commun, le gouvernement et le pouvoir législatif s'exposent à rendre un arrêt inique, parce qu'il sera nécessairement aveugle.

Ce qu'il y a d'incontestable, avant tout, c'est que la loi de 1837 est

aujourd'hui condamnée sans appel. Présentée comme une transaction entre les deux produits rivaux, elle a causé dans les colonies et dans le commerce maritime une effroyable perturbation. Cette situation douloureuse dans laquelle nous avons vu les colonies et les villes du littoral, frappées du même coup, se débattre dans une commune agonie, lasser le ministère et les chambres d'incessantes réclamations, sans pouvoir vaincre leur indifférence; les gouverneurs, saisis par cette loi de la nécessité qui enfante les dictatures, proclamer, sous une législation de monopole, la liberté de commerce, en déclarant qu'ils n'ont pas traversé les mers pour assister à la ruine des colonies; la violence du mal forcer enfin le gouvernement à signer l'ordonnance réparatrice du dégrèvement: cette situation, disons-nous, est encore présente à tous les esprits. Réclamer le maintien d'une législation dont les conséquences ont été si funestes, si désastreuses, c'est demander que la chambre prononce l'arrêt de mort des colonies, c'est demander l'impossible.

Ce qu'il y a de certain, en second lieu, c'est que la perturbation industrielle, à laquelle on cherche un remède, a pour cause unique l'excès de la production sur la consommation. La production des deux sucres, en prenant pour base le chiffre de 1838, s'élève à 157 millions de kilogrammes, tandis que la consommation ne ressort qu'au chiffre de 113 millions. Il existe donc un excédant de 44 millions de kilogrammes environ, qui chaque année encombre nos marchés et ruine les producteurs, soit en les contraignant de garder leurs marchandises, soit en frappant ces denrées d'une baisse excessive qui place les prix de vente au-dessous des prix de revient.

À un excès de production, il n'y a que deux remèdes: augmenter la consommation ou restreindre la production. Le second seul est possible; car il faudrait, pour employer le premier, ou supprimer complètement l'impôt qui frappe le sucre, ou l'abaisser jusqu'au niveau de celui dont le sucre indigène est actuellement grevé. La première mesure serait la violation de tous les principes économiques en matière d'impôt; la seconde aurait pour résultat unique d'appauvrir le trésor sans compensation.

Nulla matière, en principe, n'est de sa nature plus imposable que le sucre; nulle ne réunit à un plus haut point toutes les conditions déterminantes des taxes de consommation: « Pour que les impôts de

consommation, dit M. Molroguier, n'altèrent point les forces productrices du pays, qu'ils ne limitent ni au dedans ni au dehors le marché manufacturier, qu'ils se perçoivent aisément et à peu de frais, qu'ils donnent des recettes abondantes et progressives, il faut les établir sur des choses qui, sans être de nécessité, entrent pourtant dans la consommation la plus générale et la plus habituelle. » Le sucre présente évidemment tous ces caractères : ce n'est point un objet de première nécessité, mais une denrée dont la consommation devient de plus en plus générale et habituelle, à mesure que l'aisance s'étend dans toutes les classes, et dont l'élévation des droits ne restreint l'écoulement que dans une insignifiante proportion. En principe, il est donc impossible de songer à la soustraire à l'impôt dans un pays où il accable l'agriculture, les produits industriels et jusqu'aux aliments des populations. En fait, lorsqu'à l'intérieur l'état est chargé d'une dette annuelle de près de deux cents millions ; quand l'amélioration de nos routes, de nos fleuves, de nos canaux et de nos ports, l'exécution des chemins de fer, vont nécessiter des dépenses énormes ; lorsqu'à l'extérieur la paix européenne est chancelante, la guerre sainte proclamée en Afrique, il n'y a pas un ministère qui osât prendre sous sa responsabilité le projet de la suppression radicale d'un impôt de cette importance. Cette suppression d'ailleurs aurait sans doute pour effet immédiat, en faisant baisser les prix, d'augmenter la consommation dans une certaine mesure ; mais la production, délivrée d'entraves, prendrait rapidement un accroissement immodéré, et avant quelques années, nous nous retrouverions en face d'un encombrement nouveau, qui aurait pour conséquence ou le rétablissement de l'impôt, ou le retour au système des primes d'exportation.

L'abaissement de l'impôt sur les deux sucres au niveau des tarifs établis par la loi de 1837 serait, à notre avis, un remède inefficace ; il entraînerait pour les finances une perte annuelle de treize millions à peu près ; il pourrait augmenter encore la production coloniale ; et ceux qui s'imaginent qu'une baisse de quelques centimes dans le prix du sucre serait suffisante pour accroître la consommation, dans une mesure proportionnelle à l'excédant de la production, sont évidemment dupes d'une illusion. C'est donc à restreindre la production sucrière que le gouvernement et les chambres doivent s'attacher : et c'est aussi là que commence la vraie difficulté de la question.

Il est impossible, en effet, de toucher à la production coloniale, soit pour la détruire, soit pour la diminuer : la justice le défend et la politique s'y oppose. Il existe entre nos colonies et la métropole un pacte, sur la foi duquel les propriétés se sont assises, les rapports commerciaux se sont établis, toute une société enfin s'est depuis long-temps constituée. Séparées de nous par l'immensité des mers, leurs populations ont conservé nos mœurs, notre langue, notre religion et nos lois ; leurs rapports avec nous sont journaliers ; elles ont, sans faire entendre une plainte, partagé nos revers ; elles ont subi, sans nous être moins fidèles, le drapeau de l'occupation étrangère ; il y a entre elles et nous de longues relations, entretenues par l'habitude et par l'intérêt, cimentées par le sang, fortifiées par tous les liens d'affection qui tiennent à la communauté d'origine. La France les a forcées de s'approvisionner exclusivement chez elle et d'apporter tous leurs produits sur ses marchés. Il y a, par conséquent, de sa part engagement implicite de procurer à ces produits un écoulement suffisant et à des conditions convenables. Sur la foi de cet engagement et du mouvement commercial qui en a été la suite, les colons ont défriché les terrains improductifs, abattu les forêts, fertilisé les mornes, couvert de cannes à sucre les plaines d'alluvion, les vallées et les côteaux, acheté des esclaves à grand prix, engagé tous leurs capitaux dans l'exploitation du sol. Arrêter sur ces terres lointaines, couvertes de populations françaises, les progrès du génie de l'homme et de la civilisation ; saper toute une société par sa base, en déchainant sur elle la révolte, compagne de la misère, serait une si grande iniquité sociale qu'il n'y a pas un homme d'état qui osât sciemment la consommer. Tel serait pourtant le résultat de la suppression du sucre dans les colonies. Nous l'avons déjà dit, l'appauvrissement du sol, le déboisement, les ravages des insectes et les ouragans y ont depuis long-temps irréparablement frappé la culture du cotonnier et du café. D'autres cultures pourraient s'y naturaliser peut-être avec le temps, celle de la soie, par exemple ; mais, sans parler des difficultés pratiques d'une éducation nouvelle à donner aux nègres, des crises qu'amène l'industrie dans ses transformations, de la suspension de nos armements maritimes, on n'aboutirait, en traversant des obstacles sans nombre, qu'à déplacer le conflit, à le transporter du nord au midi de la France. Il faut donc aux colonies la production du sucre, avec la plénitude de ses débouchés, avec son indépendance

manufacturière, avec la faculté d'emprunter à l'Europe savante les perfectionnements d'exploitation dont elle ne s'est pas emparé encore, mais qui sont destinés tôt ou tard à traverser l'Atlantique, et à remplacer en partie par les agents mécaniques les bras des hommes, qui tout à l'heure vont manquer sur ces terres déjà tout agitées des tré-saillements de la liberté. Sous ce rapport, la politique est d'accord avec l'équité. Nous l'avons déjà prouvé.

C'est donc, en définitive, sur la production indigène que doit peser tout le poids de la réduction, si l'on veut mettre un terme à cet encombrement de denrées que la consommation usuelle est impuissante à absorber. Sur ce terrain, le gouvernement est plus libre, parce qu'il n'est engagé par des précédents que dans une certaine mesure, et qu'il ne se trouve plus en présence que d'un seul intérêt. Les producteurs métropolitains refusent de faire un pas hors des limites de la loi de 1837, parce que, selon eux, une élévation dans les tarifs aurait pour résultat de précipiter un grand nombre de fabriques, qui jusqu'ici ont trouvé, dans l'habileté de leurs possesseurs, dans les conditions favorables de leur situation, les moyens de supporter l'impôt. C'est une assertion dont nous allons tout à l'heure montrer l'inexactitude; mais les inconvénients qu'ils signalent dans l'adoption d'une loi nouvelle sont précisément autant de raisons pour la voter; car s'il n'y avait rien de changé dans la position réciproque des deux sucres; si des entraves législatives ne tempéraient pas, en faisant tomber quelques établissements, la fougue aventureuse de la production indigène, ce serait toujours l'encombrement, la crise de l'année dernière, avec ses calamités commerciales, avec ses dangers politiques.

S'il était possible d'assigner à chacune des deux denrées une portion fixe et déterminée dans la consommation, ce serait assurément la meilleure et la plus convenable des solutions. Un pareil système est séduisant en théorie, mais il faut examiner s'il est applicable dans la pratique. Nous avons précédemment prouvé que les colonies sont placées, par rapport à la métropole, dans de telles conditions, que la production doit y être nécessairement indépendante, et prendre par conséquent tous les développements auxquels l'élan imprimé en Europe à la mécanique et à l'industrie lui permettent d'aspirer; car interdire aux colonies, par des tarifs régulateurs, de perfectionner leurs méthodes et leurs appa-

reils, les condamner à l'immobilité, grever leurs exploitations de toutes les chances de perte et ne leur permettre aucun progrès, ce serait le despotisme dans son insupportable dureté. Or, pour diminuer la production indigène, il faut, ou la concentrer dans certaines limites par voie de prohibition, ou comprimer son élan par l'impôt. La première de ces deux mesures est impossible, la seconde insuffisante.

Dans l'application de la première, laisserait-on au gouvernement le droit de choisir entre les établissements ceux qu'il croirait devoir maintenir ? C'est la confusion, l'arbitraire substitués à l'action régulière de la loi, et comme conséquence une indemnité à donner aux fabriques tombées. Renfermerait-on, au contraire, l'industrie métropolitaine prise en masse en certaines bornes de production qu'il lui serait défendu de dépasser ? Nouvelles impossibilités, car il faudrait alors assigner à chacune des fabriques en activité le chiffre de sa production proportionnelle. Que de nouveaux établissements s'élèvent ; qu'une année fertile attire sur le marché une quantité plus considérable de sucre colonial ou étranger ; que les colonies augmentent leurs cultures ou parviennent à extraire de la canne les matières saccharines en plus grande abondance ; que la fraude, excitée par la dureté du fisc, dérobe à sa surveillance, devenant illusoire et inefficace par cela même qu'on lui demandera trop, une importante quantité de sucre ; alors tout équilibre est rompu, toutes les prévisions sont en défaut, l'encombrement reparaît à la suite de la confusion.

La compression de l'industrie métropolitaine par la voie artificielle des tarifs est une mesure également mauvaise comme solution. La loi de 1837 avait pour but, en établissant un équilibre entre les deux sucres, de les contenir l'un par l'autre, d'empêcher l'excès de la production. Elle ne l'a pas atteint. Le projet du ministère ne l'atteindra pas non plus. Son résultat, en effet, est de replacer les deux sucres exactement dans la même situation relative où les a laissés l'ordonnance de dégrèvement. L'élévation du droit profite au trésor, elle le remet en possession de ses revenus habituels ; elle améliore sa position, mais elle ne change pas celle des deux produits rivaux. Or, sous l'empire de la législation provisoire du dégrèvement, l'industrie métropolitaine s'est soutenue ; et il est incontestable que, si de nouvelles charges peuvent avoir pour effet de renverser quelques établissements, le plus grand nombre restera debout et continuera de faire au sucre colonial

une guerre acharnée, qui forcera, tôt ou tard, le gouvernement et le pouvoir législatif à entrer dans la voie d'une solution radicale, qu'ils ne font aujourd'hui qu'ajourner. Il est vrai que, depuis l'application de la loi de 1837, un certain nombre de fabriques sont tombées; mais la chute de quelques exploitations mal placées ou dirigées inhabilement est un mauvais moyen de juger la situation générale d'une industrie. Qu'il y ait un impôt ou qu'il n'y en ait pas, que cet impôt soit faible ou qu'il soit élevé, il y aura toujours des fabricants que la betterave ruinera, tandis qu'elle enrichira les autres. L'abondance de la matière première, le bas prix du combustible et de la main-d'œuvre, la facilité des communications par terre ou par eau, voilà ce qui fait la prospérité des fabriques de sucre. Dans certains départements du nord, le prix d'un hectolitre de charbon ne dépasse guère 1 fr. 50 c.; à Paris et dans les environs, il s'élève jusqu'à 5 francs. Ainsi, tandis que les habitants de Valenciennes obtiennent pour 7 francs 400 kilogrammes de sucre, la même quantité revient, en d'autres départements, à 20 fr. et quelquefois à 25 francs. Ce n'est donc pas à l'impôt établi par la loi de 1837 qu'il faut attribuer la ruine de quelques établissements; mais aux mauvaises conditions d'exploitation, au prix élevé des terrains, à la difficulté du transport, à la cherté du combustible, à l'inhabileté des producteurs. Ce n'est pas non plus au dégrèvement, puisque les prix de vente, après quelques oscillations, sont presque immédiatement remontés à leur ancien niveau.

Une augmentation d'impôt n'aura donc qu'une influence insuffisante et nécessairement passagère sur la production du sucre indigène. C'est chez nous une conviction, que les calculs actuels et les plaintes exagérées des fabricants métropolitains ne sauraient détruire, parce que ces calculs sont en contradiction flagrante avec les prix de revient qu'ils ont cent fois donnés; parce que nous avons constamment entendu les mêmes lamentations, dans toutes les circonstances où le gouvernement a voulu placer leur industrie sous l'empire du droit commun. Quand la paix de 1814 diminua subitement des deux tiers le prix du sucre, tout le monde s'imagina que l'industrie débile et vagissante de l'empire allait à jamais disparaître avec le système continentale, et quelques années après elle se montrait dans la vigueur et dans l'éclat de sa robuste virilité; elle a subi, sans tomber, l'impôt qu'elle repoussait comme meurtrier; et nous n'avons vu jusqu'à

présent s'accomplir aucune des prophéties funèbres de ses partisans. Les fabricants français peuvent bien, pour la nécessité de la polémique du moment, soutenir que la production indigène est désormais arrivée aux dernières limites de ses perfectionnements ; mais ils n'ont pas cette conviction, et rien ne serait plus facile que de les combattre avec leurs propres armes, de repousser leurs sophismes d'aujourd'hui avec leurs arguments d'hier. Le passé, sous ce rapport, répond de l'avenir. Depuis vingt ans que cette industrie est en pleine activité, elle a plus ou moins exercé le génie inventif de la plupart des peuples européens. Partout les méthodes se sont simplifiées, les appareils se sont perfectionnés ; le prix de revient d'un kilogramme de sucre est successivement tombé de six francs à soixante et, selon quelques fabricants, à cinquante centimes. C'est évidemment une industrie en progrès, et que toutes les découvertes de la science tendent à maintenir pour longtemps encore dans sa période ascensionnelle. S'il en était autrement, elle aurait illégitimement profité des sacrifices du passé et ne mériterait en aucune manière les sympathies du présent. Dans un pays où toutes les industries contribuent pour leur part aux revenus publics et supportent proportionnellement les charges communes, une seule ne peut aspirer à la perpétuité d'un privilège que les autres ne possèdent pas ; elle y occupe une place usurpée, et les faveurs que la justice tolérait, quand elles pouvaient servir à l'accroissement futur des richesses nationales, sont repoussées comme un abus, dès qu'on les juge inutiles. La raison n'admet point de privilèges sous un régime d'égalité.

Avec le système ministériel, la question n'est donc pas résolue ; elle n'est qu'ajournée, et dans quelques années nous la verrons reparaître avec toutes ses difficultés. La production indigène doit être diminuée, puisque la consommation est impuissante à absorber la totalité des denrées. La faible élévation d'impôt que propose le gouvernement ne la comprimera que momentanément. Il faudra bien alors ou sacrifier les colonies, ou frapper la fabrication indigène de nouveaux droits, c'est-à-dire arriver en définitive à cette égalité de tarifs à laquelle le projet de M. Cunin-Gridaine conduisait les deux industries, sans secousse et progressivement, et qu'on n'atteindra par l'élévation irrégulière des taxes qu'en traversant des crises sans nombre, en plantant le drapeau du droit commun sur les ruines du crédit

public, sur les décombres des établissements rivaux. Nous devons espérer mieux du ministère qu'une de ces solutions qui ne résolvent rien, qui obligent le législateur à recommencer chaque année ses combinaisons mises en défaut par l'événement, et fécondes seulement en calamités.

Au point où les choses en sont arrivées, et dans l'impossibilité où nous voyons le gouvernement de trouver un système applicable et pratique qui ait pour résultat certain de concentrer l'industrie métropolitaine dans les bornes précises d'une production fixe et comblant exactement le vide laissé dans la consommation par l'insuffisance de la production coloniale, sans aller au-delà, une seule mesure nous paraît convenable aujourd'hui : c'est la combinaison qu'avait entrevue la commission de 1839, et qui consisterait à prononcer, par raison d'État, l'interdiction de la fabrication indigène, sauf à lui accorder une légitime et préalable indemnité. Le temps a dissipé bien des préjugés, fait tomber bien des illusions ; et une opinion qu'on eût regardée comme un scandale, il y a moins d'un an encore, préoccupe aujourd'hui tous les esprits qui s'y accoutument, et qui bientôt finiront par l'adopter comme la meilleure des solutions. Le droit de l'État n'est pas douteux ; il n'est pas non plus contesté. Si l'opinion publique s'alarme, si elle s'inquiète de son application, c'est parce qu'elle doute encore que ce sacrifice soit nécessaire, qu'il puisse s'accomplir sans dommage pour le pays, et que le trésor soit capable de supporter le poids d'une indemnité.

Le sucre indigène a son utilité que personne ne nie ; il a rendu le monopole du sucre impossible à aucune nation. Sous l'empire, il devint la propriété presque exclusive de l'Angleterre, qui s'en réserva de plus le fret et le raffinage. Ses bénéfices furent énormes et dépassèrent, dans la réalité, de beaucoup les évaluations mêmes qu'on a taxées d'exagération. Le sucre de betterave a, sous ce rapport, affranchi l'Europe. Que l'Angleterre vienne à s'emparer de toutes les îles à sucre de l'Amérique et de l'Asie, nous n'avons plus à redouter les conséquences d'une telle occupation ; le sol pourra suffire à tous nos besoins. Nous admettrons même, si l'on veut, qu'il y ait un certain inconvénient à supprimer l'industrie métropolitaine ; sa chute causera quelque perturbation dans les départements où cette industrie est en activité ; une certaine quantité de bras resteront quelque temps inoccupés ; les

capitiaux seront hésitants et incertains, des habitudes seront rompues ; il y aura malaise, souffrance dans quelques populations. Toutes ces considérations méritent d'être accueillies ; elles prouvent la nécessité de procéder avec prudence et circonspection, d'adoucir la transition par des ménagements ; mais elles ne prouvent rien contre la mesure en elle-même ; car les peuples, comme les individus, n'ont souvent que la liberté du choix entre les inconvénients.

Les objections dont cette mesure radicale est l'objet se réduisent à deux. La première est fondée sur le dommage irréparable que la suppression de la betterave causerait à l'agriculture, la seconde sur le danger de repousser une industrie dont l'absence laisse le pays exposé à manquer d'une denrée de première nécessité, dans le cas où la France serait privée de ses colonies.

Au premier grief, nous avons déjà répondu que l'influence de la betterave sur l'agriculture est encore à l'état de prétention ; qu'elle pourrait à peine, parvenue à l'apogée de son développement, compter pour la valeur d'un simple arrondissement dans la masse générale des trente-quatre millions d'hectares actuellement cultivés en France ; qu'au lieu de féconder le sol, elle l'épuise ; que dans les départements betteraviers la régularité des assolements est partout sacrifiée à la nécessité d'abrèger les distances et d'économiser les transports ; qu'au lieu d'amener une réduction dans le prix des engrais, elle n'a provoqué que leur renchérissement ; que si la betterave nourrit les bestiaux avec ses résidus, les qualités de cette alimentation sont encore douteuses pour les agriculteurs ; que l'importation des bestiaux étrangers a doublé dans les départements du nord ; qu'elle n'a pas même enrichi les localités qui l'ont cultivée, et que nulle part elle n'a de plus irréciliables adversaires et de critiques plus passionnés. Nous avons répondu enfin qu'elle a sur le bien-être et le mouvement des populations une influence qui s'exerce en un sens diamétralement inverse des prévisions et des promesses de ses défenseurs, malgré les apparences de l'activité qu'elle semble imprimer au travail et à la production.

A la seconde objection, nous avons répliqué que l'éventualité d'un blocus peut être un expédient habile, mais qu'il faut l'abandonner comme argument sérieux. L'Europe ne nous reverra pas recommencer contre elle les guerres des cinquante dernières années ; nous n'avons pas perdu notre marine : on n'a pas chassé des mers le pavillon

français. D'ailleurs ce qui est acquis à la science ne périt pas, et peut se retrouver en temps opportun. Dans l'hypothèse d'une impossibilité de communications avec nos colonies, les neutres approvisionneraient suffisamment nos marchés, jusqu'à ce que l'industrie métropolitaine, reparaissant avec la nécessité, recommençât ses cultures et rouvrit ses établissements.

Les avantages de la suppression de la fabrication indigène sont importants. M. le marquis de Forbin-Janson, propriétaire de la plus importante sucrerie de betterave qui existe en Europe, a parfaitement prouvé l'utilité de cette interdiction pour le Trésor. « Dans la supposition, dit-il, où le sucre colonial est seul chargé de l'approvisionnement de la France, en reportant le droit de douane antérieur au dégrèvement, vous trouvez déjà, sur le produit de nos colonies, qui ne s'élève encore qu'à 88 millions de kilogrammes, une recette de 42 millions, c'est-à-dire 12 millions de plus que les 30 millions que vous retirez cette année de la totalité de l'impôt sur la consommation de la France. Puisque la consommation est de 120 millions de kilogr., il reste 32 millions qui donneront encore une recette au trésor. Ne portant ces 32 millions de kilog. qu'au minimum d'impôt, à celui de nos sucres des Antilles, 32 millions à 49 fr. 50 c. font un chiffre rond de 16 millions. Total du bénéfice du trésor, 28 millions par an. Et comme la consommation du sucre tend à s'accroître, il est vraisemblable qu'elle atteindra, dans un avenir peu éloigné, le chiffre de 150 millions de kilogrammes. La recette du trésor sur cet article sera alors de plus de 70 millions, et le bénéfice de la suppression du sucre indigène, de 35 ou 36 millions. » La marine en profiterait comme le trésor, puisqu'elle aurait à combler, au moyen de ses importations, le vide laissé dans les besoins de la consommation par la production coloniale. Les relations d'échange prendraient un développement nouveau; la marine militaire y gagnerait des matelots plus nombreux et mieux exercés; le commerce acquerrait des débouchés avantageux, les populations y trouveraient une issue plus large à leur activité.

Reconnaître que l'intérêt de l'État est de supprimer la fabrication indigène, c'est admettre qu'une indemnité est nécessaire. Si ce mot a choqué dans l'exposé des motifs du projet de M. Cunin-Gridaine, s'il a été cause de la défaveur qui s'est attachée immédiatement à ce projet, c'est que le ministère du 12 mai n'a pas eu le courage de son opi-

nion. On s'est récrié contre un sacrifice qui ne paraissait plus ni nécessaire, ni juste, ni prudent, dès qu'il n'avait pas pour résultat la suppression complète de l'industrie métropolitaine. On s'est effrayé de l'arbitraire des prévisions ministérielles, relativement au chiffre de la production à venir du sucre indigène. Accorder, disait-on, une indemnité pour rétablir l'équilibre des conditions, et réserver en outre à l'industrie betteravière la faculté de se développer à ses risques et périls, ce serait lui donner de nouvelles armes contre la fabrication coloniale. L'indemnité, en amortissant sans efforts son capital, lui permettrait d'abaisser d'autant son prix de revient, et de recommencer la lutte avec une énergie nouvelle. La plupart des établissements succomberaient sans doute sur-le-champ; mais il en resterait encore un certain nombre; et beaucoup d'autres, profitant de l'expérience acquise et des bas prix auxquels la concurrence ferait descendre les usines et les appareils inactifs, s'élèveraient probablement bientôt sur les établissements indemnisés. La question serait peut-être résolue, dans les premiers temps, à l'avantage du trésor; mais elle ne serait qu'ajournée, et plus tard il y aurait d'infailibles retours.

En principe, l'État ne doit pas d'indemnité à une industrie longtemps tolérée par lui dans un régime exceptionnel et qu'il replace sous l'empire du droit commun, lorsqu'il la croit assez forte pour supporter le poids de l'impôt. M. de Forbin-Janson nous paraît avoir posé la question d'une manière très-nette. « L'article 545 du Code civil et l'article 9 de la Charte sont ceux, dit-il, sur lesquels on fonde la prétention d'un droit légal, absolu. L'interprétation qu'on donne au mot propriété, en l'appliquant à une faculté industrielle, est évidemment forcée. La loi a principalement en vue le droit de la propriété matérielle. Elle l'entoure de garanties. Elle n'ignore pas que les précautions qu'elle prend pour la soustraire à toute éventualité d'un dommage, tourneront souvent contre l'intérêt public, au nom de qui on pourra déposséder; mais de deux maux elle choisit le moindre. Le cas d'expropriation pour intérêt public est l'exception au droit; l'inviolabilité de la propriété est la règle. Ainsi, quand l'intérêt public forcera de demander à un citoyen le sacrifice de sa propriété, de sa chose, la loi veut qu'il ne puisse recevoir en échange moins que sa valeur réelle. Il n'en est pas ainsi dans les cas, heureusement très-rares, où un principe d'équité force l'état d'accorder à des intérêts particuliers ce qui

ne lui est imposé par le texte formel d'aucune loi. La règle ici, c'est la défense de la fortune publique, et l'exception, c'est la réclamation. Le législateur ne doit pas, dans l'appréciation d'une mesure générale, se laisser trop influencer par la possibilité d'une inégalité quelconque, au préjudice de quelques positions exceptionnelles. » Sous ce rapport, l'exposé des motifs du projet présenté par M. Cunin-Gridaine a parfaitement compris le droit des fabricants et sa limite. Il n'admet pas que leurs prétentions à une indemnité soient fondées sur aucun droit réel. L'égalité de l'impôt pour des produits similaires n'est que le retour au droit commun. Aucune disposition de nos tarifs, si favorable qu'elle puisse être, ne constitue au profit de cette industrie un droit contre l'état, et toute protection de ce genre peut toujours être réduite ou supprimée sans indemnité. Il proposait donc d'accorder l'indemnité, non comme un droit rigoureux, mais comme une mesure d'équité et en même temps de bonne administration.

Deux griefs ont été articulés entre autres contre l'indemnité, envisagée comme principe d'équité. On a dit, en premier lieu, qu'il n'y avait pas une des raisons alléguées par les partisans du projet qui ne pût s'appliquer à la plupart des industries protégées; que ce serait lier l'état par un précédent fâcheux; que la liquidation du régime protecteur coûterait des sommes énormes, si le gouvernement pouvait céder à de telles réclamations. On a invoqué, en second lieu, l'intérêt du trésor. Au premier de ces deux griefs, il a été victorieusement répliqué, que ce fait de deux produits similaires, l'un dans la métropole et l'autre dans ses colonies, ne s'est jamais présenté et ne se reverra probablement jamais, parce que les colonies ont été créées, non pour faire concurrence à leurs métropoles dans les productions de leur sol ou de leur industrie, mais pour donner aux métropoles les denrées qu'elles ne pourraient, à leur défaut, se procurer qu'à l'étranger; enfin que nous sommes en présence d'un fait anormal, occasionné par une découverte inattendue, sans exemple, et dans l'exploitation de laquelle beaucoup de capitaux ne se sont engagés que sur la foi des encouragements exagérés long-temps offerts par la législation. A l'objection tirée des intérêts du trésor, on a répondu, avec le projet, que l'indemnité n'occasionnait aucun sacrifice, puisque l'élévation des droits sur le sucre colonial et la surtaxe des sucres étrangers suffiraient et au-delà pour la liquider.

Dans l'hypothèse de la suppression complète de la fabrication indigène, l'indemnité n'est plus qu'une mesure de rigoureuse justice, devant laquelle tombent les critiques dont le projet de M. Cunin-Gridaine est l'objet. Comme combinaison financière, elle se justifie par les mêmes calculs ; et nous croyons qu'on s'exagère les difficultés de son application. L'état ne doit une indemnité qu'au capital ; il ne la doit pas à l'industrie. La raison de cette différence, c'est que l'anéantissement du premier est un mal sans remède, et que l'aptitude industrielle peut toujours trouver emploi ; c'est que l'un est évaluable, et que l'autre ne l'est pas. Cette distinction appliquée avec sagesse suffirait, nous le croyons, à la solution de toutes les difficultés, que nous n'avons point du reste à examiner ici.

Le projet de M. Cunin-Gridaine conduisait-il à ce résultat ? Nous ne le pensons pas. Il existe assurément un certain nombre de fabriques qui de tout temps seront dans l'impossibilité de supporter l'égalité de l'impôt ; il y en a d'autres, dont les propriétaires s'empresseront d'abandonner la lutte, même avec l'espoir d'un bénéfice à venir. Mais sur les ruines des établissements anciens s'élèveront, n'en doutez pas, des établissements nouveaux. L'industrie a ses passions, sa fièvre, son fanatisme ; ses martyrs sont innombrables ; et cela peut seul expliquer cet acharnement de produire à perte, qui engloutit tant de capitaux dans le gouffre commercial. L'élan est imprimé à la fabrication du sucre de betteraves ; c'est un fait qui a saisi, passionné les imaginations contemporaines ; la terre jonchée des capitaux perdus par les premiers spéculateurs n'a point arrêté leurs successeurs, et les 25 millions de kilogrammes qu'il faudra demander à l'étranger seront pour la production de l'intérieur une irrésistible tentation. De nouveaux perfectionnements que l'instinct pressent, que la science promet, permettront à la fabrication indigène régénérée de lutter avec les colonies, bientôt peut-être de l'emporter sur elles ; et nous nous retrouverons dans quelques années en face d'un encombrement nouveau, et dans la nécessité ou de commettre une injustice en déchirant le pacte colonial, ou de consommer l'amputation violente d'une industrie grandie par le temps, fortifiée par la lutte, profondément entée dans les habitudes du pays.

Le projet de M. Cunin-Gridaine a nos sympathies pourtant ; et si la chambre répugne à voter l'interdiction, c'est, à notre avis, la meilleure

combinaison à laquelle la majorité puisse se rallier, avec quelques amendements. S'il a pour effet, comme le soutiennent les producteurs métropolitains, de détruire leur industrie, il aura, sans dommage pour le trésor public, sans secousse pour les fortunes privées, sans trouble jeté dans les populations par un trop brusque changement de travail, atteint un but que l'intérêt de notre marine, les développements de notre industrie manufacturière, l'activité des populations, signalent comme une des nécessités de l'avenir. S'il laisse, au contraire, l'industrie métropolitaine debout, au moins les chances de lutte seront les mêmes, les armes égales; notre législation ne présentera plus l'anomalie de deux produits français soumis à des tarifs différents; la concurrence ne sera plus comme aujourd'hui un mot vide de sens. Peut-être, si le trésor devait souffrir, y aurait-il lieu de reculer devant une expérience dont le résultat n'est pas absolument certain; mais il suffit de jeter un coup-d'œil sur l'ensemble du projet pour remarquer que le trésor, en définitive, ne fait que donner d'une main ce qu'il reprend de l'autre, et que l'indemnité ne figurera pas pour un centime additionnel au budget. Si l'industrie métropolitaine disparaît, le déficit est comblé par la production coloniale et par l'importation étrangère; si elle vit, elle rembourse au moyen de l'élévation du droit. Dans l'une ou l'autre hypothèse, il n'y a pas de perte pour le trésor.

En résumé, voici sous quel aspect se présente la question des sucres, considérée dans sa généralité. Des deux industries l'une est aujourd'hui réduite aux proportions d'un intérêt purement manufacturier; elle est sans influence sur l'agriculture générale, dont elle comprime l'élan à l'extérieur, et porte la perturbation au sein des exploitations qui l'avoisinent; elle a coûté déjà plus de cent soixante millions au trésor. L'autre est inséparablement unie aux intérêts de l'agriculture, dont elle favorise les exportations; du trésor, dont elle est une des principales ressources; de l'industrie, qu'elle tient en haleine; de la marine marchande, qu'elle alimente avec le transport de ses produits et les denrées qu'elle vient chercher sur nos marchés; de la marine militaire, pour laquelle elle forme et entretient une pépinière de matelots. Elle est la seule ressource de populations nombreuses, françaises comme nous et au même titre que nous, attachées indissolublement à la métropole par un pacte antique que la justice ne permet pas de déchirer, que la politique commande de maintenir: parce que, dans

l'état actuel du monde, tout nous fait une loi d'avoir dans la marine militaire un appui solide pour la marine marchande; parce que la France ne peut pas renoncer à son influence lointaine, abdiquer le rôle de puissance maritime que lui assignent sa situation heureuse entre quatre mers et le développement de ses côtes, et, par conséquent, abandonner ses colonies, sans lesquelles il n'y a pour elle ni navigation suffisante, ni commerce productif. La betterave compte quatre cents usines, la canne en a six mille; la première est circonscrite dans quelques localités, la seconde s'étend sur des pays entiers qu'elle nourrit. La culture de la betterave occupe des ouvriers, qu'elle a pour la plupart arrachés à l'agriculture; l'exploitation de la canne emploie des populations tout entières qui n'ont jamais connu que ce travail, et qui mourront de faim s'il vient à leur manquer.

Arrivant à la discussion pratique de la question, nous croyons avoir démontré que la perturbation industrielle à laquelle on cherche un remède ayant pour cause unique l'excès de la production sur la consommation, on ne peut y mettre un terme qu'en augmentant la consommation ou en restreignant la production. De ces deux moyens, le second seul est applicable. Le premier exigerait ou la suppression complète des droits qui grèvent le sucre, ce qui serait la violation de tous les principes économiques en matière d'impôt, ou l'abaissement des tarifs au niveau des droits établis par la loi de 1837, ce qui aurait pour résultat d'appauvrir le trésor sans compensation. Nous avons ajouté que l'industrie métropolitaine devait supporter seule le poids de la réduction, but que le projet auquel se rattache le ministère n'atteindra pas davantage que la loi de 1837, également conçue pour établir un équilibre impossible entre les deux produits. Notre conviction sur ce point est complète: si la chambre adopte un pareil projet, elle ne fera que préparer, pour un temps prochain, un conflit plus redoutable, donner aux passions industrielles une énergie plus vive, ajourner, pour la rendre plus difficile et plus irritante, la solution radicale, que les parties intéressées sont, à cette heure, disposées à accepter. Le projet de M. Cunin-Gridaine ne méritait pas assurément la réprobation presque unanime avec laquelle la presse l'a repoussé. On ne l'a jusqu'à présent ni étudié ni compris. Nous souhaitons qu'il trouve à la chambre des défenseurs intelligents, des critiques plus sincères et surtout plus éclairés. A cette heure il n'est permis à personne de se faire illusion:

le sucre indigène doit disparaître comme un embarras, ou tomber comme industrie privilégiée devant l'égalité des tarifs; telle est l'alternative des lois économiques de l'avenir. La loi de M. Cunin-Gridaine conduit à l'un ou à l'autre de ces deux résultats sans secousse industrielle, sans perte pour le trésor, régulièrement et progressivement. Nous désirons qu'elle puisse être accueillie, puisqu'il n'est pas permis d'espérer de la chambre la solution nette et décisive dont elle ne fait encore qu'entrevoir l'utilité. Les colonies accepteront sans doute le projet du ministère actuel, s'il est adopté, comme un pas nouveau fait vers l'égalité des taxes; mais il faudrait étrangement s'abuser pour accorder à cette incomplète satisfaction plus de valeur que celle d'une solution provisoire, et y voir autre chose qu'un ajournement. Quant aux conclusions de la commission, on ne sait, en vérité, comment les qualifier. Ce n'est plus, de la part des producteurs métropolitains, de la résistance; c'est de l'acharnement. La loi de 1837 est unanimement frappée de réprobation. Pendant qu'elle est en vigueur, une crise épouvantable dévore les colonies et réagit d'une manière désastreuse sur le commerce tout entier du pays. La marine languit et s'épuise, l'industrie souffre, les exportations diminuent, le mouvement des affaires se ralentit, les chambres sont assaillies de pétitions, les plaintes sont universelles; de tous les points de la France des députés arrivent pour presser le gouvernement qui hésite, les réclamations retentissent jusqu'au pied du trône. Pendant que les gouverneurs des colonies, consternés par la misère des populations, alarmés par des bruits de révolte, arrivent aux dernières limites de leurs pouvoirs, le ministère assume, sans balancer, la responsabilité d'un dégrèvement par ordonnance. Plus tard, de nouvelles enquêtes ont lieu, on reconnaît que la souffrance est réelle, le mal profond; on cherche un remède que la loi de 1837 est impuissante à fournir. Eh bien! c'est après tant d'enseignements, tant de catastrophes, tant de résistances inutiles, et nous dirions presque tant de denis de justice, que la commission, après deux mois de travaux, arrive à quoi? à demander purement et simplement le maintien de cette loi! La cupidité industrielle est à la fois le plus aveugle et le plus impitoyable des fanatismes. Il ne faut en attendre ni justice, ni modération, ni bon sens.

2 mai 1840.



et la méditation, si bon est
 et la philosophie des nations. Il se fait en attendant de
 tion de ces faits. Les opinions industrielles ont à la fois le plus grand
 travail, arrive à point à demander l'attention et l'empressement de
 fait de deux de justice, que la commission, après deux mois d'examens
 catastrophes, tant de résistances haines, et nous devons passer par
 sente à Paris. En fait, il est après tout d'essayer de
 mal prévus; on cherche un remède que la loi de 1837 est impuissante
 velle sociale ont lieu, on reconnaît que la souffrance est réelle, les
 responsables n'ont été déterminés par ordonnance. Plus tard, de
 limites de leurs pouvoirs; le ministre espère, sans délai
 populations, surtout par les bruits de révolte, arrivent aux dévotions
 dans que les gouvernements des colonies, contentes par la mise
 positif, les réclamations tendent jusqu'au pied du tronc
 de la France des députés arrivent pour passer le gouvernement
 saillies de passion, les plaintes sont universelles; de tout les points
 ment, le mouvement des idées se renforce, les changes sont
 marine languit et s'épuise; l'industrie s'effrite, les exportations dimi-
 d'une manière délicate sur le commerce tant avec le pays. Les
 en vigueur, une crise économiqne devant les colonies et républicains
 1837 est unanimement réprouvé de réprobation. Pendant qu'elle est
 négation, de la résistance, c'est de l'attachement. La loi de
 vécité; comment les questions, c'est plus, de la part des producteurs
 acment. Quant aux conditions de la commission, on ne sait, à
 que celle d'une solution générale, et y voit entre chose du plus
 ouest pour accorder à cette commission satisfaction plus de
 tout le projet au ministre actuel, s'il est adopté, comme un
 fait encore au sénateur l'abbé. Les colonies accélèrent sans
 crains d'espérer de la chambre la solution nette et décisive dont elle
 cent. Nous espérons qu'elle puisse être accueillie, puisqu'il n'est pas
 thématique, sans peut-être le trésor, régulièrement et progressivement
 ige conduit à l'un ou à l'autre de ces deux résultats sans secousses
 native des colonies économiques de l'avenir. La loi de M. Guizot
 une réforme législative devant l'égalité de tarifs: telle est l'ab-
 sence d'indifférence doit disparaître comme un embarras ou tomber.



QUESTION
DES SUCRES.

Par M. J. LAUGLAS,
F. Agri-Ingénieur, et de l'Institut National

QUESTION

DE LA SUCRE.

DES SUCRES.

AVEC UNE INTRODUCTION PAR M. LE MARQUIS CHARLES DUPIN.

PARIS.

IMPRIMERIE DE FLEURY DE FLOIN,

1822.



